



Institut Technique Promotion sociale
Rue Asty-Moulin, 60 - 5000 NAMUR
Tél.: 081/72.90.60(64) - Fax : 081/72.90.61
E-mail : sec.promsoc@asty-moulin.be
Site Web : <http://www.itn-namur.be>

organise une formation en

CONSEILLER EN PREVENTION : niveau 3

niveau secondaire supérieur

OBJECTIFS :

Permettre d'acquérir une connaissance suffisante de la législation en matière de bien-être des travailleurs, ainsi que des connaissances techniques et scientifiques nécessaires à l'exercice des activités du conseiller en prévention du service interne conformément à l'article 21 de l'AR du 27/03/1998 relatif au service interne pour la prévention et la protection au travail et aux articles 22-26 et 30 de l'AR du 17/05/2007

PROGRAMME :

- Identifier et d'appliquer les techniques de base relatives à l'analyse des risques ;
- Identifier et de décrire la coordination des activités de préventions ;
- Identifier et de décrire les mesures de base relatives à l'hygiène sur les lieux de travail ;
- Identifier et de décrire l'organisation des premiers secours et des soins d'urgence aux victimes d'un accident ou d'une indisposition et les mesures à prendre en cas de danger grave et immédiat ;
- Identifier et de décrire les missions des conseillers en préventions visées dans l'arrêté royal du 3 mai 1999 relatif aux missions et au fonctionnement des comités pour la prévention et la protection au travail ;
- Appliquer le mode de rédaction des rapports.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Avoir 15 ans au 1 septembre de l'année scolaire.

Etre titulaire d'un certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CE2D).

DUREE, RENTREE, JOUR ET HEURES :

48 périodes réparties sur cinq journées en semaine et deux samedis matin

TITRE DELIVRE EN FIN DE FORMATION :

"Attestation de réussite".

Permanences et inscriptions : 081/72.90.60(64)

Durant l'année scolaire :

- Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00.
- Le samedi : de 9h00 à 12h00.
- Le secrétariat est fermé le mercredi de 12h00 à 16h30.

